



TECHNICIEN / TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

Service de l'environnement et du développement durable

Poste régulier saisonnier – 35 semaines / année

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur du Service de l'environnement et du développement durable, le titulaire de cette fonction effectue les tâches reliées à l'administration et au suivi de l'application des lois, des règlements et des programmes reliés à l'environnement. La personne participe à la mise en œuvre et aux suivis des activités environnementales et des plaintes liés à la gestion des milieux naturels, des cours d'eau, des matières résiduelles ainsi que des différents dossiers liés à la santé environnementale et à la protection de l'environnement en général. Le technicien ou la technicienne en environnement sera principalement responsable des relevés terrain relatifs à son champ d'expertise et travaillera en étroite collaboration avec l'inspecteur en environnement.

Plus spécifiquement, la personne effectue des enquêtes suite à des plaintes ou à des inspections. Elle prépare, organise et effectue des inspections de bandes riveraines et de conformité des installations septiques. Elle effectue les inspections d'arbres dans le cadre des demandes d'abattage d'arbres en terrain privé. Elle prépare, organise et effectue des relevés de végétation aquatique et périphyton sur certains lacs. Elle effectue le suivi et l'évaluation des barrages de castors problématiques ainsi que des plantes nuisibles (ex. : berce du Caucase, herbe à poux). Elle fait la supervision des chantiers en cours notamment pour le contrôle de l'érosion et la conformité des mesures de mitigation mises en place. Elle vérifie des rapports de biologistes et autres professionnels relatifs à l'environnement. Elle répond aux demandes d'information en provenance des instances gouvernementales pour les dossiers relevant de sa compétence. Elle soutient les autres directions de la Ville pour la soumission de demandes de certificat d'autorisation au MELCC (ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques).

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exécution de ses fonctions, le technicien ou la technicienne en environnement effectue toutes tâches connexes.

EXIGENCES

SAVOIR

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine relié à l'environnement, à l'écologie ou aux milieux naturels.
- Avoir une bonne connaissance des lois, règlements et politiques en matière d'environnement (notamment relatifs aux installations septiques, protection des berges, milieu humide et hydrique, etc.).
- Maîtriser des techniques d'inventaire des composantes floristiques d'un milieu naturel terrestre et aquatique.
- Avoir une bonne connaissance de la Suite Office (Word, Excel, Outlook, etc.).
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et anglaise tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Connaître le logiciel AccèsCité Territoire pour l'émission de permis et de requête est un atout.
- Avoir une bonne connaissance de la foresterie urbaine est un atout.

SAVOIR-FAIRE

- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.
- Posséder un permis de conduire de classe 5 valide au Québec.
- Posséder un permis d'embarcation de plaisance.
- Posséder un certificat de pilote de drone est un atout.

SAVOIR-ÊTRE

- Avoir le souci du service à la clientèle.
- Avoir la capacité de travailler en équipe, et à collaborer.
- Avoir une attitude proactive et constructive.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et de débrouillardise.
- Avoir un bon sens de la rigueur et de la minutie.
- Être courtois et diplomate.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant 16 h 30 le 5 mars 2021.

En ligne

villemont-tremblant.qc.ca/emploi

Par la poste

Service des ressources humaines Affichage 2021-04-ENV
1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Par courriel

ressourceshumaines@villemont-tremblant.qc.ca